# Comité scientifique international chargé de coordonner l'évolution scientifique du Nutri-Score dans le cadre de son expansion européenne - Mandat -

Janvier 2021

### 1) Contexte

La nutrition est un déterminant majeur de la santé. Une bonne nutrition à tous les stades de la vie contribue au maintien d'une bonne santé. À l'inverse, une nutrition inadéquate, en ce sens qu'elle s'écarte des recommandations définies par les groupes d'experts scientifiques, est un facteur de risque pour les principales maladies chroniques (obésité, maladies cardiovasculaires, cancer, diabète de type 2) ou la dénutrition. Un équilibre entre une alimentation saine et l'activité physique est essentiel du point de vue de la santé publique.

Le Nutri-Score est un logo nutritionnel qui, placé sur la face avant des aliments préemballés, est destiné à permettre aux consommateurs d'évaluer rapidement la valeur nutritionnelle d'un produit alimentaire, qui représente un aspect central de sa qualité nutritionnelle. Il permet aux consommateurs de comparer facilement la valeur nutritionnelle des produits alimentaires au sein d'un même groupe alimentaire, ou entre groupes alimentaires similaires (par exemple, consommés dans le même but ou au cours du même repas), et donc de faire des choix plus sains lors de l'acte d'achat. Le Nutri-Score est un logo basé sur une échelle de cinq couleurs (du vert foncé à l'orange foncé), associé à des lettres allant de A (meilleure option nutritionnelle) à E (moins bonne option nutritionnelle). Le Nutri-Score est calculé à l'aide d'un algorithme scientifiquement validé. Il prend en compte, pour 100 grammes ou 100 millilitres de produit alimentaire, la quantité de nutriments dont la consommation excessive est néfaste pour la santé (énergie, sel, sucres et acides gras saturés), et la quantité de nutriments et d'ingrédients à favoriser (protéines, fibres, mais aussi quantités de fruits, légumes, légumes secs, noix, et huiles de colza, de noix et d'olive). Le Nutri-Score utilise une approche "transversale", selon laquelle tous les aliments sont considérés selon les mêmes critères de calcul. Des critères spécifiques sont utilisés pour des groupes d'aliments spécifiques (par exemple, le fromage, les graisses ajoutées et les boissons) lorsque l'algorithme original ne reflétait pas précisément la variabilité des valeurs nutritionnelles observée au sein de ces groupes d'aliments. L'algorithme qui sous-tend le calcul du Nutri-Score a été validé par des études scientifiques observationnelles, qui ont permis de montrer que les personnes consommant des aliments avec de meilleurs scores présentaient un risque plus faible de maladies chroniques liées à la nutrition (par exemple, syndrome métabolique, cancers, maladies cardiovasculaires) ou de mortalité.

Le Nutri-Score est un outil intéressant pour encourager les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains, dans un cadre global de politiques et d'actions nationales en matière de nutrition. L'algorithme qui sous-tend le système Nutri-Score agit en synergie et en complémentarité avec les recommandations alimentaires, les actions d'éducation à la santé par le biais de multiples canaux de communication et les recommandations visant à promouvoir les changements de comportement. En plus des changements de comportement, le Nutri-Score a le potentiel d'encourager la reformulation des produits par les opérateurs du secteur alimentaire. Les résultats de recherches menées dans plusieurs pays montrent que Nutri-Score est actuellement le système le plus performant pour aider les consommateurs à comparer les valeurs nutritionnelles des aliments dans une série de produits et à faire des choix d'achat plus sains.

En janvier 2020, le label Nutri-Score a été officiellement adopté par deux pays de l'Union européenne - la France (2017) et la Belgique (2018) - ainsi que par la Suisse (2019), puis a été adopté par l'Allemagne en novembre 2020. L'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg ont officiellement annoncé leur volonté de l'adopter. Tous ces pays sont désormais désignés sous le nom de "pays officiellement engagés dans le Nutri-Score" (en anglais « Countries officially engaged in Nutri-Score », COEN).

Santé publique France a enregistré le système Nutri-Score comme marque au niveau européen auprès de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO). Le droit de réglementer l'utilisation du Nutri-Score pour les COEN sera accordé par Santé publique France. Le droit d'utiliser le Nutri-Score pour les opérateurs économiques est permis par le Règlement d'usage du Nutri-Score accordée aux COEN.

Dans le cadre de l'expansion européenne du Nutri-Score, une gouvernance transnationale a été mise en place par les COEN, par l'intermédiaire d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique, afin de garantir les principes et les valeurs fondamentales du Nutri-Score, tandis que sa mise en œuvre est étendue à plusieurs pays.

### 2) Composition et champ d'application des travaux du comité scientifique

Un comité scientifique est établi par les COEN en 2021, dont le mandat est de fournir un avis indépendant sur une éventuelle mise à jour de l'algorithme actuel du Nutri-Score et sur les preuves scientifiques qui sous-tendent l'impact du Nutri-Score sur la santé.

# a. <u>Composition du comité scientifique et processus décisionnel</u>

Le comité scientifique est composé de scientifiques indépendants, avec un maximum de deux par COEN, proposés par chacune des autorités nationales responsables de la mise en œuvre du Nutri-Score dans ces pays, siégeant au comité de pilotage. Les scientifiques désignés ne représentent pas leur pays d'origine ou les intérêts spécifiques des secteurs dans leur pays d'origine respectif, mais représentent la science et la santé publique dans un cadre international. Leur statut de membre est approuvé après analyse par le comité de pilotage de leurs connaissances et de leur expérience en matière de science et de santé publique et de l'absence de conflits d'intérêts avec le secteur privé. En cas de non-approbation, le pays sera invité à proposer un nouveau candidat. La composition finale du comité scientifique sera rendue publique, y compris le curriculum vitae et les déclarations de conflit d'intérêts de chacun de ses membres, sous réserve de l'approbation préalable des membres pour se conformer au règlement général sur la protection des données.

L'expertise demandée aux membres du comité scientifique porte sur la nutrition, la santé publique, la composition des aliments, les informations nutritionnelles, y compris l'étiquetage nutritionnel, le profil nutritionnel et les études épidémiologiques. S'il est nécessaire d'aborder une question spécifique nécessitant des connaissances en sciences sociales, sur le comportement des consommateurs, ou la technologie alimentaire, le comité scientifique pourrait demander une expertise externe après approbation du comité de pilotage. Ces experts externes devront également remplir une déclaration d'intérêt.

Les membres du comité scientifique sont nommés pour une période de 3 ans. Leur mandat peut être renouvelé deux fois. Le comité est présidé par un scientifique indépendant choisi par le comité de pilotage parmi les membres du comité scientifique. Le président a autorité dans le domaine de la nutrition et du profilage des aliments, et est capable de mettre en relation les points de vue des membres du comité. Le président sera choisi pour une période de 3 ans et pourra être renouvelé deux fois.

Le comité scientifique a le libre choix de son mode de fonctionnement (réunions physiques, par téléconférence/vidéoconférence, courrier électronique).

Le comité scientifique travaillera sur le mode du consensus pour produire ses recommandations scientifiques, ou exceptionnellement par vote si un consensus ne peut être atteint. En cas de vote, les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Des opinions divergentes peuvent être exprimées dans le document final fourni au comité de pilotage, ainsi que dans les recommandations qui en découlent.

Les décisions finales sur les propositions du comité scientifique sont prises par le comité de pilotage. Un retour est donné au comité scientifique dans le cas où une proposition du comité scientifique ne serait pas retenue par le comité de pilotage.

# b. Champ d'application des travaux

Le mandat du comité scientifique est approuvé par le comité de pilotage. Le champ d'application des travaux du comité scientifique est le suivant :

- étudier l'ensemble des connaissances scientifiques dans le domaine de la nutrition et de la santé, en vue de nouvelles données susceptibles d'avoir une incidence sur le calcul de l'algorithme.
- d'étudier le rationnel scientifique de toute demande de mise à jour du Nutri-Score transmise par le comité de pilotage.
- étudier le rationnel scientifique de toute demande reçue de l'industrie alimentaire, des associations de consommateurs et d'autres parties prenantes, qui est transmise par le comité de pilotage et jugée pertinente par le comité scientifique. Le comité scientifique peut, sur une base ad hoc, choisir d'inviter des experts d'un pays non membre du réseau COEN à des réunions traitant de questions spécifiques, lorsque ce pays a exprimé son intérêt pour le sujet de la réunion afin de mieux comprendre le Nutri-Score.
- effectuer une analyse bibliographique pour évaluer les preuves de ladite demande.
- proposer au comité de pilotage des ajustements fondés sur des preuves, le cas échéant, au système de profilage nutritionnel du Nutri-Score, en tenant compte des connaissances scientifiques et des questions de santé publique dans le domaine de la nutrition, en synergie avec les recommandations alimentaires. À des fins de clarification et à titre d'exemple, mais sans s'y limiter, le comité scientifique peut travailler sur les seuils fixés pour les éléments pris en compte pour le calcul du score : l'attribution des points, les seuils fixés par catégorie, ou les sauts définis pour la fixation des points positifs ou négatifs.

À des fins de clarification, le comité scientifique ne doit pas :

- élaborer une nouvelle recommandation nutritionnelle.
- modifier les principes fondamentaux de l'algorithme Nutri-Score sur la base du score FSA ou d'autres éléments fondamentaux du Nutri-Score (par exemple, l'algorithme ne peut pas prendre en compte les nutriments non inclus dans la déclaration nutritionnelle, tels que les vitamines ou les minéraux ; le calcul restera par 100 grammes ou 100 millilitres et non par portion, et devra rester transversal à toutes les catégories de produits, à l'exception de produits comme le fromage, les boissons et les matières grasses ajoutées pour des raisons de comparabilité).
- modifier le format graphique.
- mener des activités de communication liées aux avis et aux activités du comité scientifique, sauf si le comité de pilotage le lui demande expressément et par écrit.

### c. Format des livrables/résultats du comité scientifique

Le format du livrable scientifique et des résultats, ainsi que le format de leur communication ultérieure au comité de pilotage seront décidés par le comité scientifique.

# d. <u>Dépenses liées aux activités du comité scientifique</u>

Les dépenses liées aux missions des membres du comité scientifique seront organisées et/ou couvertes par leurs autorités nationales.

Au cas où des dépenses supplémentaires seraient engagées, par exemple la nécessité d'un travail scientifique supplémentaire tel que l'analyse de données ou une expertise externe, le président du comité scientifique transmettra la demande au comité de pilotage.

# 3) Divers

Les COEN reconnaissent que le comité scientifique doit avoir accès aux bases de données sur la composition des aliments, lorsqu'elles existent, de l'ensemble des COEN afin de pouvoir réfléchir aux effets des modifications de l'algorithme considéré. Cet accès sera organisé au niveau national, par chaque pays, dans le cadre d'un accord de confidentialité ultérieur, le cas échéant. Les données seront traitées de manière confidentielle et ne seront utilisées que pour les besoins des travaux du comité scientifique.

Les coûts relatifs aux missions des experts nationaux seront couverts par leur pays d'origine.